

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC
PRÈS LE TRIBUNAL DE POLICE DE
BOBIGNY
93-115, RUE DE LA RÉPUBLIQUE
93000 BOBIGNY

L'Officier du Ministère Public

à

Références à rappeler : [REDACTED]

Rédacteur : CS

Monsieur,

En réponse à votre courrier concernant les infractions suivantes :

pour l'(les) infractions(s) suivante(s) :

- 1 fois 011325 FRANCHISSEMENT D'UNE LIGNE CONTINUE PAR LE CONDUCTEUR D'UN VEHICULE
ART R.412-19 AL 1 C.ROUTE, ART R.412-19 AL 3 AL 4 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à **MONTREUIL(93100), 197, RUE DE PARIS**, en date du **23/05/2017 à 03h43**,
par procès verbal n° [REDACTED] dressé par **SERVICE PN**, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :
[REDACTED]
- 1 fois 006105 DÉPASSEMENT DE VEHICULE A UNE INTERSECTION DE ROUTES ART R.414-11 AL 2
C.ROUTE ART R.414-11 AL 3 AL 4 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à **MONTREUIL(93100), 197, RUE DE PARIS**, en date du **23/05/2017 à 03h43**,
par procès verbal n° [REDACTED] dressé par **SERVICE PN**, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :
[REDACTED]

Appartenant aux dossiers : [REDACTED]

Et après examen des motifs invoqués, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai décidé de réserver une suite favorable à votre demande.

Les 2 contraventions ont été classées suite à une erreur dans l'adresse de verbalisation.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à BOBIGNY, le 05/01/2018

[Signature] L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC

